

# La dépendance des personnes âgées

---

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Pour la CFE-CGC, le sujet de la dépendance est stratégique.

Il y a urgence à agir et à trouver des solutions afin de créer ou de recréer les conditions d'un mieux vivre tant pour la personne dépendante que pour son entourage familial, que ce soit dans le cadre d'un maintien à domicile ou dans un établissement.

Nous saluons le fait que la personne dépendante soit enfin remise au coeur de tout le dispositif.

La mise en place et le développement d'une véritable politique de prévention est vitale.

Le maintien le plus longtemps possible de la personne dépendante à son domicile est aussi un gage de longévité pour nos aînés. Cela passe par l'adaptation du logement, le développement des services à la personne ainsi que l'aide aux aidants familiaux qui, pour bon nombre d'entre eux, sont salariés d'entreprise ou agents des trois fonctions publiques. Pour la confédération CFE-CGC, il est primordial d'imaginer pour ces derniers de nouvelles formes de contrats de travail afin de permettre des passages à temps partiels temporaires, voire des retraits ponctuels de la vie professionnelle, le temps d'accompagner ses proches. Cela relève pleinement de la responsabilité sociale des entreprises et de l'État. Cet axe mérite d'être travaillé rapidement en concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux.

L'organisation d'un parcours de soins coordonné, la mise en place d'un guichet unique et la péréquation sur l'ensemble du territoire français, que ce soit en matière d'accès ou de tarif, sont aussi des propositions que nous soutenons pleinement.

Pour la CFE-CGC, la réussite et la concrétisation de toutes ces suggestions passe par le maintien des services publics dans toutes les régions de France y compris dans les zones rurales.

La CFE-CGC propose que le financement repose pour la partie la plus importante sur un socle de financement public. Dans cet esprit, nous demandons une augmentation significative de l'enveloppe de financement et plus particulièrement de celle de l'APA.

Pour la CFE-CGC, l'APA doit être attribuée sans condition de ressources afin de permettre à l'encadrement et à la classe moyenne d'en bénéficier également afin qu'ils ne soient pas uniquement des contributeurs.

En ce qui concerne les sources de financement complémentaires, nous aurions préféré que l'effort repose à la fois sur les actifs et les retraités afin de maintenir une solidarité intergénérationnelle par l'intermédiaire d'une augmentation modérée de la CSG, laquelle ne saurait être progressive.

Pour la CFE-CGC, il est important de veiller à ce que les dépenses de soins liées à la dépendance soient bien prises en charge par l'assurance maladie.

La CFE-CGC tient à saluer le travail qui a été effectué dans un temps contraint au sein de la commission temporaire.

Nous tenons à souligner l'implication particulière de notre rapporteur, Monique Weber.

La CFE-CGC a voté l'avis.